



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de l'UNIL
Jeudi 24 novembre 2022, à 16h15, Amphimax-salle 415

Présidence :

Mme Anne Bielman (PO Lettres).

Présent-e-s :

Direction :

Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice ; Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice ; M. Rossier Jérôme, Vice-recteur ; M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur.

Secrétariat général :

M. De Perrot Marc, Secrétaire général.

Doyen-ne-s :

M. Burnand Léonard (Lettres), M. Martenet Vincent (FDCA), M. Pascual Manuel, (FBM).

Corps Professoral-CP :

Mme Amati Francesca (FBM), M. Baranzini Roberto (SSP), Mme Bielman Anne (Lettres), M. Jaboyedoff Michel (FGSE), Mme Kaufmann Laurence (SSP), M. Le Forestier Laurent (Lettres), M. Marewski Julian (HEC), M. Millet Grégoire (FBM), Mme Morin Ariane (FDCA), M. Rugg Jean (FGSE), M. St-Amour Pascal (HEC), M. Strauch Ingo (Lettres), M. Trein Philipp (SSP), M. Widmann Christian (FBM).

Corps Intermédiaire-CI :

Mme Bayens Mathilde (FGSE), Mme Belaid Houwayda (FBM), M. Boldi Marc-Olivier (HEC), M. Hort Lionel (FDCA), Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres).

PAT :

Mme Amiguet Amelia (FBM), M. Fernandes Emmanuel (HEC), M. Gregoire Laurent (SSP), M. Reubi Olivier (FGSE), M. Spring David (Centre), Mme Ythier Mathilde (Centre).

Corps Étudiant-e-s-CE :

Mme Almeida Lozar Clara (SSP), M. Baehni Luc (Lettres), M. Haralambos Theo (HEC), M. Jann Alexandre (FBM), Mme Lelouch-Ferdinand Synthia (FBM), Mme Meier Nehla (FDCA), M. Petronio Alfio (SSP), M. Prost Marco (Lettres), Mme Schröder Norma (FDCA).

Excusé-e-s :

Direction : M. Herman Frédéric, Recteur ; Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice ; M. Frund Benoît, Vice-recteur.

Doyen.ne : Mme Le Feuvre Nicky (SSP); M. Linde Niklas (FGSE), Mme Schmid-Mast Marianne (HEC), Mme Becci Irène, Doyenne (FTSR).

CP : M. Halawi Wissam (FTSR), M. Taroni Franco (FDCA), M. Keller Laurent (FBM), M. Markarian Garen (HEC).

CI : M. Tricou Josselin (FTSR), Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM), Perrenoud Marc (SSP).

Étudiante : Mme Huber Cameron (FTSR), M. Boukhris Maher (HEC), Mme Huber Cameron (FTSR).

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue :

La Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe que M. le Recteur est absent pour raison de maladie et sera remplacé par M. le Vice-Recteur Zanetti.

2. Élection de 2 scrutateurs :

Sont élues comme scrutatrices pour la séance du jour Mesdames :

- Amelia Amiguet (PAT)
- Laurence Kaufmann (CP)

3. Adoption de l'ordre du jour :

La Présidente annonce les modifications de l'ordre du jour comme suit :

Le point relatif au dispositif anti-harcèlement ainsi que celui relatif aux travaux de la BCU seront traités avec les communications de la Direction.

La Présidente présente les points de l'ordre du jour modifié et demande aux membres du Conseil présents si l'ordre du jour modifié est accepté. Le vote est ouvert à main levée.

L'ordre du jour modifié est accepté par une majorité évidente.

4. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

La Présidente demande si le procès-verbal appelle des remarques de la part des membres du Conseil : aucune remarque n'est annoncée. La Présidente ouvre le vote à main levée ; le PV est accepté avec une majorité évidente.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 29 septembre 2022 est ainsi approuvé.

5. Communications de la Direction

La Présidente donne la parole à M. le Vice-Recteur Giorgio Zanetti qui présente les communications de la Direction en remplacement de M. le Recteur.

a) Information de la Direction sur le dispositif anti-harcèlement :

M. le Vice-Recteur Zanetti passe la parole à Mme Liliane Michalik, Vice-rectrice, Mme Christelle Rigual, Cheffe de projet et M. Jérôme Rossier, Vice-recteur qui sont remerciés pour la présentation du dispositif mis en place contre le harcèlement au sein de l'université de Lausanne.

Mme Liliane Michalik, Vice-rectrice annonce que la présentation sera menée à trois ; elle présente Mme Christelle Rigual, Cheffe de Projet du dispositif anti-harcèlement au sein de l'UNIL.

La présentation se fera en trois étapes, la première consiste à faire un bref état des lieux, en indiquant les bases sur lesquelles l'équipe s'est appuyée pour mener à bien ce dispositif. La deuxième consiste à présenter le projet, puis en troisième étape, à présenter les premières mesures qui seront mises en place au printemps 2023. (Voir PPT en annexe sur le site du CU).

Mme Liliane Michalik, Vice-rectrice : Il s'agit d'un dispositif de lutte contre le harcèlement psychologique (mobbing), le harcèlement sexuel, ainsi que toute forme de discrimination. Certaines mesures existantes seront renforcées et développées, ce qui amène à une refonte du dispositif actuel.

Dans le cadre de son travail, l'équipe s'est appuyée sur certaines sources à savoir des publications scientifiques, des rapports scientifiques conduits par des réseaux universitaires, par exemple aux USA ainsi qu'au Royaume-Uni,

des conventions internationales du travail (ONU), des recommandations de la Confédération et des syndicats qui ont participé également à élaborer ce dispositif par le biais d'un de leurs représentants, sans oublier les observations des associations UNIL, ainsi que les dispositifs existants dans d'autres universités.

Un consensus existe aujourd'hui pour dire que la lutte contre le harcèlement et toute forme de discrimination passe par un changement de la culture, par une transformation du climat de travail et d'études.

Trois principaux facteurs sont souvent associés et prédictifs de cas de harcèlement et de discrimination dans les organisations.

1. La perception par les membres d'une organisation d'un climat organisationnel négatif
2. La perception par les membres d'une organisation que la gouvernance tolère ce type de comportement
3. Le contexte de genre : plus le nombre d'hommes est présent dans une organisation, plus un nombre important de cas de harcèlement et de discrimination est relevé.

A ce jour, aucune étude scientifique ne prouve l'efficacité des dispositifs mis en place ici et là.

Mme Michalik clôt son introduction et passe la parole à son collègue M. Rossier, Vice-recteur, pour la suite de la présentation.

M. Rossier rappelle que lors de précédentes séances du Conseil de l'UNIL, il y a plus d'une année, le dispositif et certaines mesures mis en place par la Direction de l'UNIL ont été présentés.

M. Rossier présentera les objectifs à atteindre, ainsi que la méthode utilisée, et Mme Rigual, Cheffe de projet, présentera le résultat de ce travail.

M. Jérôme Rossier, Vice-recteur : Les objectifs auront pour but un impact sur la culture véhiculée au sein de l'institution. Il est évident que cela nécessite du temps et des moyens. Tout sera mis en œuvre afin qu'une refonte profonde et durable soit instaurée.

Un processus participatif et inclusif est prévu pour l'élaboration du dispositif, que nous souhaitons efficace, utile et reconnu par l'ensemble de la communauté universitaire. Un processus consultatif est prévu ; il sera présenté sous peu.

En s'appuyant sur des éléments existants fondés scientifiquement, Mme Rigual spécialiste dans la matière, a été d'un grand soutien pour la Direction. Une approche globale a été favorisée, visant à transformer la culture communautaire par la mise en place de mesures de communication, de sensibilisation et de formation.

L'amélioration des processus de dépôts de plaintes et de signalements, ainsi que les traitements des plaintes sont prises en compte dans l'élaboration de ce dispositif, afin qu'il soit efficace.

Une coordination entre l'ensemble des acteurs présents sur le campus et qui traitent ces cas est prévue dans ce dispositif.

Le dispositif est conçu comme évolutif et sujet à réflexion en tout temps, à la fois sur les actions ou sur le dispositif lui-même, afin de permettre une amélioration continue.

La méthode utilisée pour développer le projet était initiée par les dicastères « Égalité, Diversité et Carrières » et « Ressources humaines ». Un poste de Cheffe de projet a été créé, occupé par Mme Rigual, ainsi qu'un Comité de pilotage large et diversifié, composé de 45 membres.

Le COPIL s'est réuni une fois par mois, lors de séances plénières ; le travail fourni était conséquent et long. Le COPIL était composé non seulement de membres de plusieurs corps de la communauté universitaire mais aussi d'externes. Les membres représentés dans ce COPIL provenaient de la Direction, du Conseil de l'UNIL, de l'ensemble des Facultés, des certains Services centraux, du Service juridique, du Bureau de l'égalité, du Graduate Campus, de la COPERS, d'ACIDUL, de la FAE, de certains groupes de particuliers spécialistes dans le domaine ainsi que de représentants des syndicats.

À ce stade, la Direction aimerait présenter ce dispositif afin de récolter les réactions du CUNIL avant sa mise en place.

M. Rossier, passe la parole à Mme Rigual, Cheffe de projet, qui présente en détail le résultat de ces travaux.

Mme Christelle Rigual, Cheffe de projet : les premières mesures qui seront présentées ici seront lancées lors d'une campagne prévue au printemps 2023. Les autres mesures seront lancées ultérieurement et s'étendront sur plusieurs mois voire plusieurs semestres. En termes de gouvernance, ce dispositif sera suivi et piloté par différents organes et la Direction fera partie de ce processus de gouvernance.

Un poste de délégué de la protection du climat de travail et d'études sera créé, ainsi qu'un comité de suivi qui sera représentatif de l'ensemble des Facultés de l'UNIL, ainsi que des différents corps de la communauté. Ce comité jouera un rôle dans l'évaluation et le monitoring de ce dispositif, conçu comme itératif et évolutif.

Dans le cadre du volet « Transformation de la culture », différents chantiers sont en cours et sont axés sur quatre points :

- Les formations : ce facteur formation est extrêmement important sur le moyen et long terme pour transformer la culture, sensibiliser et informer les personnes sur leurs responsabilités, leur transmettre les outils et les ressources qui leur permettront d'agir. Une formation obligatoire est mise en place dès cette année pour tous les nouveaux membres facultaires.
- La communication : différentes campagnes de communication seront organisées régulièrement afin d'informer et de sensibiliser la communauté universitaire.
- Les réglementations : des travaux sont en cours concernant la directive 0.4 et ont pour but de l'adapter et la mettre à jour.
- Les réflexions au niveau ressources humaines : des réflexions seront lancées pour mieux consolider les processus RH qui ont trait au climat de travail au sein de l'UNIL ; elles concerneront l'accueil des futurs employés et le processus de promotion.

Le volet « Amélioration du système de signalement et de traitement des situations de conflit, harcèlement et discrimination » étudie différents éléments ; certains seront mis en place dès le prochain semestre de printemps, à savoir :

- Création d'un espace confidentiel qui sera constitué de personnes de confiance, externes à l'UNIL, qui agiront sur mandat et qui proposeront un espace d'accueil, d'écoute, d'orientation, de soutien et d'accompagnement, sur demande et qui sera complètement confidentiel.

Le processus d'engagement de ces personnes de confiance est en cours. Trois profils ont été sélectionnés et pourront proposer à la communauté universitaire différentes expertises dans le domaine. Une personne sera spécialisée dans les conflits et médiation, une deuxième sera spécialisée dans la discrimination sur la base du genre et les problématiques des discriminations sexuelles, et une troisième sera spécialisée dans les discriminations dans le sens plus large notamment les discriminations raciales.

- Le site « Help » sera mis à jour afin de permettre un accès aux informations de manière claire et plus rapide à l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Le développement d'un formulaire de partage d'expériences en ligne, anonyme est prévu ; il sera transmis par défaut aux personnes de confiance dans un espace confidentiel.
- Une clarification des processus de dépôts de plaintes est en cours. Une « ombudsperson » sera mise à disposition de la communauté.
- Une amélioration de la détection et des réponses aux situations problématiques notamment par un renforcement du volet du dispositif qui concerne la coordination et le monitoring.

Afin de créer un lien entre l'espace confidentiel des personnes de confiance et un espace interne, il est proposé de créer un poste de délégué à la protection du climat du travail et du climat d'études, qui aura la charge de coordonner les informations, mettre en synergie les expériences, les expertises et les personnes à l'UNIL qui travaillent sur ces thématiques. Cette personne aura également pour mission de publier un rapport annuel dont il faut encore définir les modalités. Elle pourra agir comme point de contact avec les personnes de confiance dans le cas de situations récurrentes : à titre d'exemple, elle pourra alerter sur des situations problématiques dans certains départements ou unités, afin d'agir sur des problèmes systémiques et développer des mesures.

Pour rappel, l'enquête publiée récemment sur le climat de travail et d'études fera partie des outils importants



UNIL | Université de Lausanne
Direction
Conseil de l'Université
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

pour le monitoring du dispositif.

La présentation du dispositif et son fonctionnement est affichée sur le PPT (disponible sur le site du CUNIL).

Les membres de la communauté universitaire pourront s'adresser à l'espace externe et confidentiel via les personnes de confiance ou s'exprimer via un formulaire en ligne de signalement qui sera transmis par défaut aux personnes de confiance. Parmi les ressources du réseau de l'UNIL, il y aura notamment les cadres qui jouent un rôle très important, les Décans, les Services centraux, les associations, la Commission du personnel ainsi, que la personne déléguée à la protection du climat au travail et d'études.

La Direction encourage les personnes victimes de harcèlement ou de discrimination à déposer une plainte formelle auprès de la Direction. Afin de pallier l'absence du Groupe Impact actuellement en refonte, « l'ombudsperson » interviendra dans ce cadre pour enregistrer les plaintes et ouvrir des enquêtes si nécessaire.

« L'ombudsperson » sera à même d'analyser la recevabilité juridique de la plainte, de produire un rapport sur la base des témoignages de la personne plaignante, et de faire des propositions à la Direction, p. ex. ouvrir une enquête.

L'organe de gouvernance du dispositif est constitué de la Direction, de la future personne déléguée à la protection du climat du travail et d'études et du comité de suivi. La Direction travaille au développement d'indicateurs et d'outils pour évaluer ce dispositif. Elle s'appuiera sur le résultat d'enquêtes réalisées de manière itérative, sur les analyses de satisfaction, et sur les rapports d'activités qui seront produits par la personne déléguée au climat de travail et d'études.

Mme Rigual remercie les personnes présentes de leur attention et clôt sa présentation.

La Présidente présente ses remerciements pour cette présentation et ouvre la discussion.

Les points pertinents évoqués lors de cet échange :

Les formations prévues dans le cadre du dispositif anti-harcèlement seront certifiées ou certifiantes, si elles sont requises par certains bailleurs de fonds pour des projets scientifiques. Par la suite, elles pourront être adaptées aux exigences des bailleurs de fonds, si besoin est.

Concernant la prise en compte du dispositif dans le cadre d'une promotion, des réflexions sont en cours à la Direction.

Une remarque est faite concernant le format et la procédure de l'entretien annuel d'appréciation prévu pour le PAT qui est organisé de manière top-down et qui peut dans certains cas favoriser des situations d'intimidation et de harcèlement. Un format plus horizontal serait propice à de vraies discussions et à un dialogue équitable.

Dans le cas d'un dépôt de plainte auprès de la Direction, celle-ci est tenue juridiquement d'informer la personne accusée, sans dévoiler le nom de la personne plaignante, afin que la personne accusée puisse répondre aux accusations et présenter sa défense.

Le dépôt d'une plainte formelle n'est pas forcément un prérequis pour prendre des mesures en cas de comportements inappropriés à l'UNIL. La Direction traitera avec une grande rigueur tous les signalements de comportements inadéquats qui pourront lui être signalés.

La libération de la parole est extrêmement importante, dans un espace sécurisé et confidentiel prévu dans le cadre de ce dispositif. Des accompagnements et mesures appropriées à chaque situation seront prises et/ou mises en place.

Le dépôt de plainte ne passe pas par la hiérarchie (responsable d'unité, Décanat) mais par les différents canaux du dispositif mis en place. La Direction contrôlera la véracité des signalements et prendra les mesures adéquates.

On attire l'attention de la Direction sur la future communication au sujet des formations des enseignant.e.s dans le cadre de ce dispositif, afin d'éviter une crispation de la part des enseignant.e.s, même si cette formation est voulue productive, positive et sensibilisante.

Pendant la phase transitoire précédant la mise en place de ce dispositif, la Direction prévoit le maintien du processus actuel jusqu'à la fin des travaux, tout en adoptant certaines mesures transitoires telles que le changement de prestataire et des nouvelles directives pour les membres du Bureau de conseil et médiation.

En parallèle du dispositif futur, il est prévu une modification des prestations des médiateurs et médiatrices en exercice.

Une personne externe a été mandatée par la Direction de l'UNI, l'avocate Me Irène Schmidlin, spécialisée dans la problématique des harcèlements sexuels ; ses coordonnées sont mises à disposition sur le site Help de l'UNIL.

Une fois ce dispositif mis en place, la mission de la Cheffe de projet, Mme Rigual, prendra fin. En revanche, la création de certains postes annoncés précédemment sera instaurée, notamment le poste de délégué au climat de travail et d'études, ainsi que les personnes de confiance, « l'ombudsperson » et le mandataire externe. Tous ces postes pérennes qui seront mis en place assureront le bon fonctionnement de ce dispositif, ainsi que son développement et évolution.

Le point est clôturé par la Présidente qui passe au point suivant.

b) Point de situation sur les travaux de la BCU (M. Y. Jeannin) :

M. Yann Jeannin, Directeur d'Unibat-Service des Bâtiments et Travaux fait une présentation architecturale du bâtiment de la Bibliothèque, à la Banane, ainsi que son évolution au cours des années depuis sa création. Il présente également l'organisation des travaux actuels qui affectent la BCU, en expliquant que tout est fait pour minimiser les nuisances pendant les travaux ; il salue la bonne collaboration entre la BCU et UNIBAT dans ce cadre.

La forme particulière de la toiture de ce bâtiment ne permet pas de mettre des panneaux solaires sur toute la surface, néanmoins, des panneaux seront installés là où la surface le permet.

L'information relative à ces travaux, à leur calendrier et à leur impact sur les utilisateurs de la BCU est communiquée dans la mesure du possible à l'ensemble de la communauté. L'accès à la bibliothèque a toujours été et sera toujours possible même lors de travaux, à l'exception des phases de déménagement des collections mais cela ne durera que quelques jours.

M. Jeannin est remercié pour sa présentation par la Présidente qui passe au point suivant de l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. Zanetti, Vice-recteur, pour les autres communications de la Direction.

c) Budget 2023 révisé

M. Zanetti présente le budget 2023 révisé, en rappelant qu'il remplace M. le Recteur au pied levé et qu'il s'excuse d'avance pour son éventuelle méconnaissance de points précis du dossier. Il rappelle aux nouveaux membres du Conseil le processus de budgétisation, ainsi que les différentes étapes de validation du budget par le Canton.

Vu la situation relative à la crise énergétique, l'UNIL est – comme le reste des institutions cantonales et nationales – dans l'obligation de suivre les directives et recommandations officielles ; l'UNIL fait en effet partie des institutions gourmandes en consommation énergétique.

La Présidente demande si ce point appelle des remarques ; à la suite de celles-ci, M. Zanetti répond que :

- Si nécessaire, l'UNIL appliquera les mesures OSTRAL, c'est-à-dire le plan d'économies énergétiques de la Confédération. Des réflexions sont en cours sur l'impact de la mise en œuvre de ces mesures à l'UNIL.
- Le budget général de l'UNIL est impacté par l'augmentation des coûts de l'énergie mais les budgets facultaires n'ont pas été modifiés ; par conséquent, il n'y aura aucun impact direct de l'augmentation des coûts de l'énergie sur les projets prévus et validés par les Facultés. L'Université comptera sur le Fond de réserve et d'innovation (FRI) à court terme, pour amortir les éventuels déficits budgétaires ou dépenses supplémentaires.

d) Valorisation de la participation aux activités institutionnelles

M. Zanetti informe que M. le Recteur l'a chargé de communiquer la Direction transmettra prochainement à toutes les entités concernées l'annonce de la mise en place d'une première mesure de valorisation de l'engagement institutionnel des membres du corps étudiant de l'UNIL, comme la participation à des travaux de commissions ou à des organes de l'UNIL. Cette valorisation prendra la forme d'une attestation délivrée soit par les Facultés, soit par le Conseil de l'UNIL.

e) Réflexions en cours sur les voyages professionnels des membres du corps enseignant

Une consultation aura lieu prochainement sur les voyages professionnels des membres du corps enseignant. Elle aura pour but de mettre en place des mesures amenant à diminuer l'impact CO₂ sur la planète. Cela permettra à la Direction de connaître le nombre de voyages effectués, ainsi que le mode de transport adopté pour le faire.

Une procédure de demande préalable sera exigée avant le voyage et le formulaire de remboursement devra être signé par le supérieur hiérarchique. Dans un but de simplification, dans un premier temps, cette procédure sera appliquée uniquement pour les voyages en avion et hors Union européenne.

Ces mesures aideront à connaître l'impact environnemental en lien avec les voyages professionnels.

Toujours dans un but de simplification, des travaux arrivent à bout touchant relatifs à la directive 6.1, qui traite de l'infrastructure informatique. Cette directive aura pour mission de réunir le contenu des différentes directives actuelles afin de renforcer la sécurité informatique institutionnelle, ainsi que la sécurité de l'utilisateur.

Une dernière communication concerne le Plan d'action Égalité-Diversité-Inclusion, qui est un jalon important du Plan d'intention de la Direction. Ce Plan d'action a été publié sur le site de l'UNIL la semaine précédente.

La Présidente remercie M. Zanetti pour ces communications. Elle signale cependant qu'une information doit encore être donnée au CUNIL concernant les congés scientifiques. Pour cela, elle passe la parole à Mme Morin.

f) Réflexion sur les congés scientifiques

Mme Morin indique qu'elle a eu dernièrement un échange avec Mme Doudet, Vice-rectrice, à propos des congés scientifiques, Mme Doudet souhaitant que le Conseil se penche rapidement sur ce sujet. Mme Morin confirme que ce sujet relève bien des compétences du Conseil et qu'elle est disposée à rédiger une motion pour lancer la réflexion, motion qu'elle pourrait déposer pour la séance de février 2023. Toutefois, Mme Morin indique qu'une voie plus rapide existe : le Conseil pourrait proposer immédiatement à la Direction de rédiger un projet de modification des dispositions du RI (Règlement interne) sur les congés scientifiques ; ce projet serait ensuite transmis par la Direction à la Commission législative du CUNIL, laquelle ferait un rapport au CUNIL.

La Présidente demande au Conseil s'il accepte de mettre en œuvre cette procédure rapide.

Une majorité évidente se prononce en faveur de cette procédure directe.

M. Zanetti est donc chargé par la Présidente d'informer Mme Doudet, Vice-rectrice, que le Conseil invite cette dernière à préparer un projet de modification des dispositions du RI sur les congés scientifiques et à contacter la Commission législative une fois que le projet sera prêt.

La Présidente clôture ce point et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Élection de 2 scrutateurs et de 2 scrutateurs suppléants pour l'année

Mme Amelia Amiguet (PAT) est élue comme scrutatrice pour l'année.

Le ou la deuxième élu.e sera désignée à la prochaine séance.

La Présidente félicite Mme Amiguet pour son élection comme scrutatrice à l'année et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Élections des commissions du CUNIL

a) Commission des finances et de la gestion 2022-2025

Sont élu.e.s comme membres de la commission des finances et de la gestion au Conseil de l'UNIL :

- Représentant·e·s du Corps professoral (3)
St-Amour Pascal (HEC), Baranzini Roberto (SSP), Strauch Ingo (Lettres).
- Représentant·e du Corps intermédiaire (1)
Boldi Marc-Olivier (HEC).
- Représentante du personnel administratif et technique (1)

Fernandes Emmanuel (HEC).

- Représentant·e·s du Corps des étudiant·e·s (2)

Baehni Luc (Lettres), Haralambof Theo (HEC).

b) Commission législative 2022-2025

Sont élu.e.s comme membres de la commission législative au Conseil de l'UNIL :

- Représentants du Corps professoral (4)

Millet Grégoire (FBM), Morin Ariane (FDCA), Taroni Franco (FDCA), Trein Jose Philipp (SSP).

- Représentant du Corps intermédiaire (1)

Hort Lionel (FDCA).

- Représentante du personnel administratif et technique (1)

Ythier Mathilde (Centre).

- Représentantes du Corps des étudiant·e·s (1)

Meier Nehla (FDCA).

c) Commission de gestion de crise

- Représentant·e·s du Corps Professoral (4)

Kaufmann Laurence (SSP), Le Forestier Laurent (Lettres), Trein Josef Philipp (SSP), Widmann Christian (FBM).

- Représentant·e·s du Corps Intermédiaire (3)

Belaid Houwayda (FBM), Perrenoud Marc (SSP), Haralambof Theo (HEC).

La Présidente félicite les personnes élues et clôture ce point. Elle passe la parole à M. Boldi pour présenter le point suivant de l'ordre du jour.

8. Proposition de modification de l'art. 24 RGE (M. Marc-Olivier Boldi)

M. Boldi présente brièvement sa proposition ainsi que les objectifs visés dans le cadre de cette proposition.

Cette proposition demande au Conseil de mandater la Commission législative pour réfléchir à une modification de l'art. 24 RGE. Sachant que la Commission est libre de ses décisions, M. Boldi et consorts recommandent :

- De viser une plus grande autonomie des Facultés dans le cadre des évaluations par cursus et par enseignement.
- De reconnaître que les Facultés et les directeurs de programmes sont les mieux habilités à veiller à ce que le nombre d'évaluations restent raisonnables et en adéquation avec les ECTS des cours.
- De confirmer les responsabilités des Décanats en matière d'évaluation de cursus, comme c'est déjà le cas actuellement à l'art. 24 RGE, dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants.
- Éventuellement, de réfléchir à la compatibilité de l'art. 24 RGE dans sa forme actuelle avec l'art. 15 de la LUL qui garantit la liberté académique.

La Présidente remercie M. Boldi et explique le processus du traitement de ce point.

La Présidente demande si les membres présents acceptent l'entrée en matière sur la proposition.

Avec une majorité évidente et quelques abstentions, l'entrée en matière est acceptée.

Après quelques interventions et échanges, la Présidente ouvre le vote sur la transmission de la proposition à la Commission législative du Conseil de l'UNIL.

Avec une majorité évidente, la transmission de la Proposition de M. Boldi et consorts à la Commission législative est acceptée.

La Présidente annonce que la Commission législative devra présenter un rapport pour la prochaine séance du Conseil qui aura lieu en février 2023. Elle clôture le point 8 et passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. Postulat concernant la grève du 14 juin 2023 (Mme Clara Almeida Lozar et consorts)

La Présidente donne la parole à Mme Clara Almeida Lozar qui présente son postulat concernant la grève du 14 juin 2023. Mme Almeida Lozar remercie les 14 cosignataires, puis indique que l'UNIL, en lien avec la société, constitue un vecteur de changements dans le domaine des violences sexistes et de genre. Le postulat demande la libération de l'obligation de travail ainsi que la non-tenue d'examens le 14 juin 2023.

La présidente passe la parole à M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur qui indique que la Direction, déjà interpellée, a décidé le 15 novembre dernier d'octroyer le droit de grève au personnel et de ne pas organiser d'examens en date du 14 juin 2023. La Direction s'est coordonnée avec son autorité de tutelle.

La Présidente ouvre le vote sur le postulat qui est accepté par une majorité évidente.

Le postulat, soutenu par le Conseil de l'UNIL, est renvoyé à la Direction.

10. Interpellations et divers

a) Discussion sur la réponse écrite de la Direction à l'interpellation de Anne Bielman, Lionel Hort et Marco Prost sur l'Assemblée de la transition :

La Présidente lance la discussion au sujet de la réponse écrite de la Direction à l'interpellation sur l'Assemblée de la transition. Mme Ariane Morin s'enquiert du budget consacré à cette assemblée consultative. M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur, indique qu'aucune personne n'a été engagée spécifiquement pour ce projet et que seules des ressources déjà existantes y ont été consacrées. Toutefois, il suggère à Mme Ariane Morin de poser la question au Recteur Frédéric Herman lors de la prochaine séance du Conseil de l'UNIL, afin d'avoir une réponse précise, ce que la professeure accepte.

En l'absence de dépôt d'une résolution, la réponse de la Direction est tenue pour définitive.

b) Discussion sur la réponse écrite de la Direction à l'interpellation de Mme Ariane Morin sur les cafétérias de l'UNIL :

Mme Ariane Morin remercie la Direction pour les réponses détaillées à son interpellation au sujet des cafétérias. Elle attire l'attention sur le dernier point de son texte, qui concerne le maintien d'une offre de prix de repas à prix raisonnable pour les étudiants précaires, dans un contexte d'inflation et d'augmentation des prix des matières premières.

Elle mentionne une revendication similaire de la part des syndicats SUD et SSP Vaud, parue dans l'édition de *24Heures* du 11 octobre 2022. Le Vice-recteur Giorgio Zanetti répond qu'il est sensible à la cause, mais que la Direction n'a, à sa connaissance, pas reçu de demande formelle de la part des syndicats ou d'associations étudiantes de l'UNIL. Mme Clara Almeida Lozar s'en étonne et mentionne une mobilisation en cours sur le campus.

M. Jérôme Rossier, Vice-recteur, indique qu'une rencontre au sujet de la précarité, au-delà de la question de la restauration, aura prochainement lieu entre la Direction et le syndicat SUD. M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur, ajoute que la réponse principale à la précarité réside dans le Fonds social de l'UNIL, dont les moyens ont été augmentés. Il s'avère possible de mobiliser encore d'autres moyens. Le Vice-recteur remarque toutefois que, jusqu'à il y a 15 jours encore, le nombre de sollicitations auprès de ce fonds n'avait pas augmenté.

Mme Ariane Morin propose au Conseil d'adopter une résolution.

La Présidente ouvre le vote.

Le texte est adopté par le Conseil, avec 7 abstentions, et transmis à la Direction.

c) Interpellation M. Prost sur la suppression par le FNS de l'instrument financier Doc.ch :

M. Marco Prost lit son interpellation au sujet du projet de suppression du subside Doc.ch par le FNS. M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur, répond que la Vice-rectrice Estelle Doudet mène une « croisade » à ce sujet, et qu'un mouvement de coordination collectif, dans les Hautes écoles, est en cours, afin d'infléchir ce plan du FNS. L'abandon de cet outil de financement est qualifié de dangereux, d'autant plus que ce sont des femmes chercheuses qui en bénéficient, à 70%.

d) Interpellation A. Morin sur la récolte payante de signatures sur le campus :

Mme Ariane Morin interpelle la Direction au sujet de la récolte payante de signatures pour des initiatives populaires, pratiquée en ce moment sur le campus. Elle souhaite qu'il soit mis fin à ce procédé inacceptable.

La Direction répondra lors de la séance de février. M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur, note que ce sujet requiert la vigilance de la Direction, et que cette dernière s'occupera de la question avant la prochaine séance. Cette question relève du Secrétaire général, M. Marc de Perrot.

La séance est clôturée et levée par la Présidente à 19h45.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne Bielman Sánchez, Présidente
Lausanne, le 23 février 2023